



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 14 juin 2022, à 19 h 06, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220614-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220614-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Propositions d'amendements

Il est proposé en amendement par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, de retirer de l'ordre du jour le point CO-220614-2.8.

Il est proposé en amendement par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, d'ajouter le point CO-220614-5.1 et de retirer le point CO-220614-10.1 de l'ordre du jour.

Proposition amendée

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- 1° l'ajout du point CO-220614-5.1;
- 2° le retrait des points CO-220614-2.8 et CO-220614-10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par Mme Marie-Claude Lortie concernant la sécurité dans le secteur de la rue du Renne sont déposés.

Des documents transmis par M. Guy Louis Bélisle concernant l'application de l'article 219 du Code criminel sont déposés.

Des documents transmis par M. Yves Marcotte concernant l'implantation du projet pilote de jeu libre *Ma rue pour jouer* dans la rue Saint-Michel sont déposés.

Mme Lucie Gélinas dépose des documents concernant abattage d'arbres dans le parc Michel-Chartrand et la chasse aux cerfs de Virginie en Outaouais.

CO-220614-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 MAI 2022 À 19 H

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2022 à 19 h avec le remplacement, dans le dispositif de la résolution CO-220517-6.2, intitulée *Attribution de gré à gré du contrat pour la fourniture de services de médecin-conseil*, du montant estimé à 128 370 \$, taxes comprises par un estimé à 122 536,62 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 19 MAI 2022 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2022 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220614-2.1

RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE AU PROGRAMME D'ACCRÉDITATION MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (SD-2022-1092)

Il est proposé de transmettre à Espace Muni, avant le 2 septembre 2022, une demande de renouvellement de la candidature de la Ville au programme d'accréditation Municipalité amie des enfants et d'inclure les engagements suivants au prochain plan d'action 2023-2025 de la Politique familiale de la Ville :

- Mettre en œuvre les trois engagements qui seront inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants.
- Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale de l'enfant le 20 novembre.
- Communiquer son appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement des engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants.
- Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-220614-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DE LA CIRCULATION TENUE LE 17 FÉVRIER 2022 (SD-2022-0912)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la mobilité et de la circulation tenue le 17 février 2022.

CO-220614-2.3

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 30 MARS 2022 (SD-2022-1298)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 30 mars 2022.

CO-220614-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DE LA CIRCULATION TENUE LE 31 MARS 2022 (SD-2022-1363)**

Il est procédé au dépôt :

1° du procès-verbal de la réunion de la Commission de la mobilité et de la circulation tenue le 31 mars 2022;

2° du document intitulé *Proposition de départ - Approche par secteur et approche vision zéro*.

CO-220614-2.5**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (SD-2022-1499)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2021 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

CO-220614-2.6**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 22 MARS 2022 CONCERNANT LA TRANSPARENCE DES DOCUMENTS DÉCISIONNELS DES SÉANCES DU CONSEIL ORDINAIRE ET D'ARRONDISSEMENTS ET DES SÉANCES DE TRAVAIL PRÉPARATOIRES À CES SÉANCES (SD-2022-1550)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 22 mars 2022 concernant la transparence des documents décisionnels des séances du conseil ordinaire et d'arrondissements et des séances de travail préparatoires à ces séances.

CO-220614-2.7**PUBLICATION DES SOMMAIRES DÉCISIONNELS QUI FERONT L'OBJET DE DÉLIBÉRATION LORS DES SÉANCES DU CONSEIL ORDINAIRE PRÉALABLEMENT À CELLES-CI ET D'UN RÉSUMÉ DES RÉUNIONS DE TRAVAIL PRÉPARATOIRES AUX SÉANCES DU CONSEIL ORDINAIRE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE**

Il est proposé de rendre disponible sur le site internet de la Ville les sommaires décisionnels qui feront l'objet de délibération lors des séances du conseil ordinaire préalablement à celles-ci et un résumé des réunions de travail préparatoires aux séances du conseil ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-2.8

RETIRÉ

CO-220614-2.9**ADOPTION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DES SAGES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA) 2022-2024 (SD-2022-1608)**

Il est proposé d'adopter la composition du comité des sages représentant les organismes et les citoyens âgés, la Ville et les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) qui aura le mandat de soutenir la Ville dans sa démarche de mise à jour du plan d'action Municipalité amie des âgés (MADA) 2022-2024, lequel constitue le comité de pilotage selon la convention d'aide financière intervenue avec la ministre responsable des âgés et des proches aidants :

1° MM. Karl Ferraro et Sylvain Joly, conseillers municipaux, responsables des questions relatives aux personnes âgées, membres de la Ville de Longueuil;

2° Mme Anyela Vergara, directrice générale, Centre de soutien entr'Aidants, membre d'un organisme oeuvrant auprès des personnes âgées;

3° Mme Josée Dugas, directrice générale, Centre de bénévolat de la Rive-Sud, membre d'un organisme oeuvrant auprès des personnes âgées;

4° Mme Marie-Claude Richer, directrice générale, Maison des Tournesols, membre d'un organisme oeuvrant auprès des personnes âgées;

5° Mme Nathalie Charbonneau, directrice générale, Centre communautaire des âgées et âgés de Longueuil, membre d'un organisme oeuvrant auprès des personnes âgées;

6° MM. Jean-Louis Noreau et René Boucher, membres citoyens âgés;

7° Mesdames Kim Lestage et Karolyne Baril, kinésiologues, CISSS de la Montérégie-Est et CISSS Montérégie-Centre, membres d'une institution publique;

8° Mmes Marie-Lynne Brodeur et Maryse Lessard, organisatrices communautaires, CISSS de la Montérégie-Est et CISSS de la Montérégie-Centre, membres d'une institution publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-2.10**ADOPTION DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2022-1796)**

Il est proposé d'adopter les *Règles régissant les comités consultatifs du conseil ordinaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-2.11**MANDATS ANNUELS AUX COMITÉS CONSULTATIFS POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2022-1776)**

Il est proposé de donner les mandats annuels, décrits au document joint au sommaire décisionnel SD-2022-1776, aux comités consultatifs suivants pour l'année 2022 :

- 1° Conseil interculturel;
- 2° Comité consultatif en environnement;
- 3° Comité consultatif sur le développement économique;
- 4° Conseil des aînés;
- 5° Conseil jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-2.12**DÉSIGNATION DES MEMBRES CITOYENS DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2022-1768)**

Il est proposé de désigner les membres citoyens des comités consultatifs du conseil ordinaire suivants pour un mandat de deux ans :

- 1° Comité consultatif sur le développement économique
 - 1.1° Emmanuel Cameron
 - 1.2° Pierre Boucher
 - 1.3° Justine Levesque
 - 1.4° Jennifer Cartagena
 - 1.5° Louis Fabien
 - 1.6° Julia Taddeo
 - 1.7° Bertrand Schepper
 - 1.8° Julie Ethier, à titre de membre observateur
- 2° Conseil jeunesse
 - 2.1° Jessica Harnois-Ostiguy
 - 2.2° Roxanne Lacasse
 - 2.3° Benisha Mukandila
 - 2.4° David Ortiz-Paredes
 - 2.5° Damien Royer
 - 2.6° Audrey-Anne Beaudry
 - 2.7° Florent Sabourin
 - 2.8° Mélissa Chelhot, à titre de membre observateur;
- 3° Comité consultatif sur l'environnement
 - 3.1° Marjolaine Dagenais-Côté
 - 3.2° Maxine Dallaire
 - 3.3° Raphael Drolet
 - 3.4° Carole-Anne Lapierre
 - 3.5° Daniel Leblanc
 - 3.6° Tommy Montpetit
 - 3.7° Kevin Randall

4° Conseil des aînés

- 4.1° Danielle Belair
- 4.2° Lise Bergeron
- 4.3° Ginette Daigneault
- 4.4° Daniel Landry
- 4.5° Pauline Martin
- 4.6° Ghislaine Routhier
- 4.7° Louise Sauvageau

5° Conseil interculturel

- 5.1° Yolande Frenette
- 5.2° Sara Dilem
- 5.3° Lovejoyce Amavi
- 5.4° Grecia Esparza
- 5.5° Pascale Rony
- 5.6° Mariloue Daudier
- 5.7° Emily Brossard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-220614-4.1****DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL (SD-2022-1131)**

Il est procédé au dépôt des états financiers au 31 décembre 2021 et du rapport annuel 2021 du Conseil des arts de Longueuil.

CO-220614-4.2**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 (SD-2022-1428)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto :

1° d'affecter les sommes provenant du surplus non affecté au 31 décembre 2021, de la manière suivante :

- 1.1° 7,4 M\$ au fonds de développement immobilier;
- 1.2° 31,0 M\$ au fonds d'infrastructures et grands projets;
- 1.3° 5,0 M\$ au fonds réserve statutaire;
- 1.4° 1,6 M\$ au fonds de voirie;
- 1.5° 1,3 M\$ au fonds de transition écologique;
- 1.6° 0,4 M\$ au fonds d'assurances;
- 1.7° 0,4 M\$ au fonds destiné au développement social;

2° de modifier le nom du *fonds développement durable* pour *fonds de transition écologique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-220614-4.3

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA PAROI ARCHITECTURALE DES FAÇADES EST ET OUEST ET DE LA CLÔTURE DU CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF SITUÉ AU 1175, BOULEVARD SAINTE-FOY (SD-2022-1525)

Il est proposé d'affecter la somme de 295 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement des travaux de démolition de la paroi architecturale des façades est et ouest et de la clôture du Centre sportif et récréatif situé au 1175, boulevard Sainte-Foy (chemin du Coteau-Rouge à compter du 18 juillet 2022).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-4.4

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATIONS MINEURS ET LE REMPLACEMENT DE LA TOILE DE LA PISCINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RENÉ-VEILLET (SD-2022-1528)

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 600 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans, afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution de travaux de réparations mineurs et le remplacement de la toile de la piscine du centre communautaire René-Veillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-4.5

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 17 MAI 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-1643)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 17 mai 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 52 400 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-4.6**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À ACTION JEUNESSE ST-PIE X DE LONGUEUIL INC. POUR DES RÉNOVATIONS MINEURES DANS LES LOCAUX DU CHALET JEAN-DE-LALANDE POUR LE PROJET MINI-KEKPART (SD-2022-1389)**

Il est proposé d'octroyer à Action Jeunesse St-Pie X de Longueuil inc., faisant affaires sous le nom Maison de jeunes Kekpart, une aide financière de 12 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour des rénovations mineures dans les locaux du chalet Jean-de-Lalande pour le projet *Mini-Kekpart*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-4.7**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA HALTE DU COIN POUR COMBLER SES BESOINS EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS SANITAIRES (SD-2022-1458)**

Il est proposé d'octroyer à La halte du coin une aide financière d'un montant de 20 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour combler ses besoins en matière d'installations sanitaires pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-4.8**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AFIN DE PERMETTRE À L'ORGANISME DE LOUER UN LOCAL SITUÉ AU 150 PLACE CHARLES-LEMOYNE POUR Y DÉMÉNAGER LES ACTIVITÉS DE SON ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2022-1522)**

Il est proposé :

- 1° d'octroyer à Développement économique de l'agglomération de Longueuil une aide financière d'un montant de 260 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de permettre à l'organisme de louer un local situé au 150, place Charles-Lemoyne pour y déménager les activités de son accélérateur d'entreprise pour les années 2022, 2023 et 2024, cette aide financière ne devant pas excéder 86 666 \$ par année;
- 2° d'affecter une somme de 260 000 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis à cette fin;
- 3° d'abroger la résolution CO-200218-8.20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-220614-5.1**DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2022-1932)**

Considérant que le projet de loi 209 concernant la Ville de Longueuil a été adopté le 10 juin 2022 et a été sanctionné à cette même date;

Considérant qu'est institué l'Office de participation publique de Longueuil;

Considérant que le contrat de travail de Mme Julie Caron-Malenfant à titre de directrice de la participation publique prenait fin à la création de l'Office de participation publique;

Il est proposé :

1° de désigner Mme Julie Caron-Malenfant à titre de présidente de l'Office de participation publique de Longueuil, pour un mandat d'une durée de cinq ans;

2° d'établir son salaire annuel à 170 000 \$;

3° que Mme Caron-Malenfant participe au régime de retraite ainsi qu'au régime d'assurances collectives auxquels participent les employés-cadres de la Ville, et ce aux mêmes conditions que ces derniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**CO-220614-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2022 (SD-2022-1599)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'avril 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220614-6.2**RÉSILIATION UNILATÉRALE DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-20-174 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GROUPES ÉLECTROGÈNES ET MOTOPOMPES STATIONNAIRES (OPTION 2) (SD-2022-1447)**

Il est proposé :

1° de résilier unilatéralement la partie locale du contrat APP-20-174 pour la fourniture de services d'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes et motopompes stationnaires (option 2), adjugé à Les spécialistes AVA inc.;

2° de désigner le chef de la Division entretien des biens immobiliers à procéder à une évaluation de rendement du fournisseur en conformité avec les dispositions du contrat et de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.3

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-041 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE LORS DE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS (SD-2022-1167)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-041 pour la fourniture de services d'intervention en cas d'urgence lors de la pénurie de logements, pour une période de trente jours, se renouvelant automatiquement pour une seule période d'une même durée, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour un montant n'excédant pas 300 000 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.4

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2022-1099)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 178 289,04 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, adjugé à Groupe ABS inc., requise pour le contrôle qualitatif des matériaux du contrat de réhabilitation de la chaussée sur la rue Orchard, entre la Grande-Allée et le boulevard Maricourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-020 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR ET D'UN LIEN CYCLABLE DANS LE BOULEVARD MOUNTAINVIEW (SD-2022-1305)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-020 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un trottoir et d'un lien cyclable dans le boulevard Mountainview, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 823 539,09 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.6**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-22-026 POUR LA LOCATION DE DEUX LIENS INTERNET (CONTRAT 1) (SD-2022-1162)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-22-026 pour la location de deux liens internet pour les bâtiments situés aux 4250, chemin de la Savane et 7151, boulevard Cousineau (contrat 1), pour la période du 12 juillet 2022 au 12 juillet 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Telus communications inc., pour un montant estimé à 218 179,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-026 POUR LA LOCATION DE DEUX LIENS INTERNET (CONTRAT 2) (SD-2022-1232)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-026 pour la location de deux liens internet pour le bâtiment situé au 350, boulevard Curé-Poirier Ouest, qui sera éventuellement déménagé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (contrat 2), pour la période du 12 juillet 2022 au 12 juillet 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Vidéotron ltée, pour un montant estimé à 145 903,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-031 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT (SD-2022-1556)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-031 pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du programme de recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'égout, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Management Simo inc., pour un montant estimé à 153 096,23 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-035 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE NEUF BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2022-1265)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-035 pour l'exécution de travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de neuf bâtiments municipaux, pour la période du 28 août 2022 au 31 août 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Ventilation Belle-Rive inc., pour un

montant estimé à 330 011,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-042 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CORRECTIFS AU PARC GILLES-LATULIPPE ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'HABILETÉ AU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2022-1378)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-042 pour l'exécution de travaux correctifs au parc Gilles-Latulippe et d'aménagement d'une aire d'habileté au parc Michel-Chartrand, au plus bas soumissionnaire conforme, Motexa inc., pour un montant estimé à 257 362,68 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-045 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CORRECTIFS DANS DIVERS PARCS (SD-2022-1287)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-045 pour l'exécution de travaux correctifs dans divers parcs, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 271 121,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.12

ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-22-048 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES ASCENSEURS DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2022-1575)

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-22-048 pour l'exécution de travaux d'entretien préventif et correctif des ascenseurs de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Élévapro services inc., pour un montant estimé à 141 664,49 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-050 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS ASSELIN, DES GEAIS-BLEUS ET BOISMENU (SD-2022-1474)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-050 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'aires de jeux pour enfants dans les parcs Asselin, des

Geais-Bleus et Boismenu, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 888 475,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-051 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ORCHARD, ENTRE LA GRANDE ALLÉE ET LE BOULEVARD MARICOURT (SD-2022-1327)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-051 pour l'exécution de travaux de réfection de la rue Orchard, entre la Grande Allée et le boulevard Maricourt, au plus bas soumissionnaire conforme, 175784 Canada inc., faisant affaires sous le nom Bricon, pour un montant estimé à 8 994 394,85 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-053 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS STEPHEN-OLYNYK, ANASTASE-FORGET ET PINARD (SD-2022-1476)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-053 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'aires de jeux pour enfants dans les parcs Stephen-Olynyk, Anastase-Forget et Pinard, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 942 849,96 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-054 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES AINSI QUE LA RÉFECTION DES TROTTOIRS DU LOT 2 ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2022-1454)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-22-054 pour l'exécution de travaux de planage et de resurfaçage des chaussées ainsi que la réfection des trottoirs du lot 2, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Axion inc., pour un montant estimé à 2 594 599,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 2 369 215,31 \$ afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution des travaux;

2.2° une somme de 91 999,04 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les services professionnels de surveillance externe et de contrôle qualitatif des matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.17

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-057 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT DANS LE PARC MICHEL-CHARTRAND, LE BOISÉ DU TREMBLAY ET LE PARC DE LA CITÉ (SD-2022-1422)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'adjuger le contrat APP-22-057 pour l'exécution de travaux d'essouchement dans le parc Michel-Chartrand, le Boisé du Tremblay et le parc de la Cité, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Roger Martel inc., pour un montant estimé à 331 597,96 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.18

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-058 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEU ET D'ÉCLAIRAGE DANS LES PARCS LAURIER, LÉO-AYOTTE, JARDIN DU RENNE ET MARQUETTE (SD-2022-1475)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-058 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'aires de jeu et d'éclairage dans les parcs Laurier, Léo-Ayotte, jardin du Renne et Marquette, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 1 075 936,97 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.19

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-059 POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE DE QUATRE PASSERELLES ET DE DEUX ABRIS TAXIS (SD-2022-1505)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-059 pour l'entretien sanitaire de quatre passerelles et de deux abris taxis, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Services d'entretien Alphanet inc., pour un montant de 157 400,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire quitte son siège.

Modifiée par
CA-230216-6.10

CO-220614-6.20**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-22-021 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE ALLÉE (SD-2022-1261)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-22-021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux de réfection de la Grande Allée, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les services EXP inc., pour un montant estimé à 1 125 931,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat et de la Ville de Brossard soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.21**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-038 POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION À TROIS INTERSECTIONS (SD-2022-1572)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-038 pour l'implantation d'un nouveau système de feux de circulation à trois intersections, au plus bas soumissionnaire conforme, Systèmes Urbains inc., pour un montant estimé à 2 011 228,93 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.22**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-22-062 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE PERSONNEL DE SÉCURITÉ (SD-2022-1647)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-22-062 pour la fourniture de services de personnel de sécurité, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Axia services, pour un montant estimé à 184 294,46 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-6.23**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-066 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIE DE DESSERTE DU BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2022-1762)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-066 pour l'exécution de travaux de réfection de la voie de desserte du boulevard Taschereau, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un

montant estimé à 1 797 823,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-220614-7.1

CONSENTEMENT À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC D'ENREGISTRER UNE SERVITUDE SUR LE LOT 2 200 155 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1046)

Il est proposé de consentir à Bell Canada et Hydro-Québec l'enregistrement d'une servitude sur le lot 2 200 155 du cadastre du Québec, conformément au plan de M. Frédéric Belleville, a.-g., portant le numéro 6725 de ses minutes, et joint au sommaire décisionnel SD-2022-1046.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-7.2

Abrogée par
CO-240116-7.3

PAIEMENT D'UNE COMPENSATION AU PROPRIÉTAIRE DU LOT 2 007 970 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1467)

Il est proposé de payer une compensation de 2 500 \$ à M. Jean-Pierre St-Gelais, propriétaire du lot 2 007 970 du cadastre du Québec, pour son accord à la publication de cette servitude pour le maintien et l'entretien du piédestal de télécommunication installé sur ce lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

M. Sylvain Joly divulgue la nature générale de son intérêt, soit qu'il s'agit d'une entente à intervenir entre la Ville et son employeur actuel, la Société de transport de Montréal, et s'abstient de participer aux délibérations relatives à la proposition CO-220614-7.3 et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CO-220614-7.3

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ET DE RÉGULARISATION DE TITRES DE PROPRIÉTÉS À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (SD-2022-1549)

ATTENDU que la Ville est propriétaire des lots 5 312 612 (le Stationnement), 5 177 502 (la Rue Thierry), 2 951 699 (la Rue du Terminus), 6 404 468 (le Sous Terminus), 2 951 732 (le Tunnel du Métro Sud), 2 951 733 (la Station de Métro), 2 951 734 (le Tunnel du Métro Nord), 6 387 233 (la Place Charles-Lemoyne), 2 630 624 (le Parc Gilles-Latulippe) et 2 951 523 (la Rue de la Barre), tous ces lots étant du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

ATTENDU qu'aux termes des dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun (LSTC), la Société de Transport de Montréal (STM)

est déclarée propriétaire du tunnel du métro, des voies, des quais, de leurs aménagements et des postes de redressement ou de ventilation situés sur le territoire de la Ville le 15 mai 2001 ainsi que d'une épaisseur de cinq mètres entourant la paroi intérieure bétonnée du tunnel du métro;

ATTENDU que certaines infrastructures souterraines appartenant à la Ville se trouvent à l'intérieur des limites de l'épaisseur de cinq mètres entourant la paroi intérieure bétonnée du tunnel du métro mentionnée ci-dessus et qu'à certains endroits, cette limite de cinq mètres se trouve au-dessus du niveau du sol;

ATTENDU que les droits de propriété conférés à la STM par la LSTC n'ont jamais fait l'objet d'une inscription au registre foncier et affectent tous les lots identifiés ci-dessus et qu'il y a donc lieu de procéder à une régularisation des titres de propriété respectifs de la Ville et de la STM et d'en déterminer les limites au Cadastre du Québec;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Carl Lévesque :

1° d'accepter la promesse d'échange de parcelles de terrain et de régularisation de titres de propriétés à intervenir entre la Ville et la Société de Transport de Montréal par laquelle la Ville promet de céder et transférer à la STM, à titre d'échange, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut prétendre posséder dans les immeubles suivants : les parties en tréfonds seulement du Tunnel du Métro Sud, de la Station de Métro et du Tunnel du Métro Nord et les parties en tréfonds seulement du Stationnement, de la Rue du Terminus, du Sous Terminus, de la Place Charles-Lemoyne et du Parc Gilles-Latulippe, et par laquelle la STM promet de céder et transférer à la Ville tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient, tant en tréfonds que hors sol, le cas échéant, dans les immeubles suivants : les parties de la Rue du Terminus, de la Rue Thierry, du Stationnement, du Sous Terminus, de la Place Charles-Lemoyne, du Tunnel du Métro Nord, du Tunnel du Métro Sud, de la Station de Métro, du Parc Gilles-Latulippe et de la Rue de la Barre, le tout étant identifié aux plans de M. Danny Houle, a.-g., portant le numéro 38415 de ses minutes, et joints au sommaire décisionnel SD-2022-1549;

2° de retirer les lots les lots et parties de lots cédés à la Société de Transport de Montréal du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-7.4

AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ÉTUDES ET INSPECTIONS DU LOT 6 337 641 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1601)

Il est proposé :

1° d'autoriser Corporation Jamp Pharma, ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et inspections du lot 6 337 641 du cadastre du Québec;

2° d'approuver le document intitulé *Autorisation relative à la communication de renseignements confidentiels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-220614-8.1**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2022-1184 (SD-2022-1519)**

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2022-1184 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-220614-8.2**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET VIDIAI INC. CONCERNANT LES MODALITÉS D'UNE PÉRIODE D'ESSAI D'UN SYSTÈME MOBILE DE DÉTECTION DES NIDS-DE-POULE SUR LE RÉSEAU ROUTIER (SD-2022-0827)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Vidiai inc. concernant les modalités d'une période d'essai de 12 mois du système mobile de détection par intelligence artificielle ROVER des nids-de-poule sur le réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DES DÉMARCHES DE CONCERTATIONS TERRITORIALES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN CONTEXTE DE PANDÉMIE ET DE RÉTABLISSEMENT (SD-2022-1610)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et La corporation de développement communautaire de Longueuil inc. concernant l'octroi d'une aide financière au montant de 46 800 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour le soutien des démarches de concertations territoriales en développement social en contexte de pandémie et de rétablissement, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ÉNERGIR, S.E.C. CONCERNANT LA TRANSMISSION DES INSPECTIONS TÉLÉVISÉES D'ÉGOUTS MUNICIPAUX (SD-2022-1059)**

Il est proposé d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville et Énergir s.e.c. concernant la prévention des croisements d'égouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-8.5**ENTÉRINEMENT D'UNE CONVENTION D'ÉCHANGE DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR SOUTENIR LA CRÉATION DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL ET L'ORGANISATION DE SES PREMIÈRES ACTIVITÉS PARTICIPATIVES (SD-2022-1755)**

Il est proposé d'entériner la convention d'échange de services intervenue entre la Ville et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la fourniture de services professionnels pour soutenir la création de l'Office de participation publique de Longueuil et l'organisation de ses premières activités participatives, signée le 30 mai 2022 par la directrice de la participation publique et le directeur des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-8.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1186 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-674 FIXANT LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS (SD-2022-1368)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1186 modifiant le Règlement CO-2011-674 fixant la vitesse maximale des véhicules routiers.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-8.7**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1191 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2008-536 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE (SD-2022-1693)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1191 modifiant le Règlement CO-2008-536 sur l'utilisation de l'eau potable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-220614-8.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2022-1445)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1194 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220614-8.9

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-1303)

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-76 adoptant le programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil* sera présenté.

CO-220614-8.10

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1193 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-1303)

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1193 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.

CO-220614-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2006-437 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT (SD-2022-1524)

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2006-437 constituant un fonds de roulement* sera présenté.

CO-220614-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2006-437 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT (SD-2022-1524)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1199 modifiant le Règlement CO-2006-437 constituant un fonds de roulement*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-220614-10.1**

RETIRÉ

CO-220614-10.2

NUMÉRO NON UTILISÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-220614-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 16 JUIN 2022**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.3, 2.5 à 2.8
- 4.1
- 6.1 et 6.2, 6.4 à 6.7
- 8.1 et 8.2, 8.8 et 8.9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-220614-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-220614-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers